**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d´un(e) consultant(e) d´expertise national(e) pour l’évaluation à mi-parcours du Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire en République Démocratique du Congo (PARAT)**

**Référence du dossier : 192/IC-NAT/CIDD/2020**

Date : 25/09/2020

**Pays :** République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission :** Evaluation à mi-parcours du Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire en République Démocratique du Congo

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, Expertise National

**Intitulé du projet :** Programme « FONAREDD»

**Durée de la mission :** **29 jours de travail étalés sur 55 jours calendaires**

**Prière envoyer vos propositions (proposition technique et Lettre d´Offre avec une proposition financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le mardi 06 octobre 2020 à 16 heures de Kinshasa.**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

**Veuillez noter qu´il est obligatoire lors de votre soumission d´indiquer intégralement la référence de l’appel d’offres dans l´objet du message.**

**Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

N’hésitez pas à écrire jusqu’au plus tard le vendredi 02 octobre 2020 à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**1. Contexte et justification de l’étude :**

|  |
| --- |
| Le Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire (PARAT) est un programme conçu du Plan d’investissement REDD+ afin de répondre au besoin d’une meilleure gouvernance de l’espace national en dotant le pays des outils d’aide à la décision pour une meilleure affectation spatiale des usages et secteurs du pays en général et pour une meilleure gouvernance forestière en particulier.  C’est pourquoi le gouvernement de la RDC a lancé un vaste programme de réforme de l’aménagement du territoire dans le but d’adopter une politique d’aménagement du territoire qui définira la vision et les stratégies du pays en matière d’affectation des espaces et constituera un facteur essentiel pour stimuler le progrès socioéconomique du pays tout en conciliant ce développement socio-économique avec la gestion rationnelle du couvert forestier.  Financé par l’Initiative pour la Forêt de L'Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds national REDD+ (FONAREDD), le Programme est exécuté par le PNUD en partenariat avec le Ministère de l’Aménagement du territoire et mis en œuvre en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, les autorités locales et les Gouvernements provinciaux de différentes provinces, surtout des provinces où le FONAREDD finance des Programmes Intégrés, dont actuellement Ituri, Bas-Uele, Tshopo, Mai-Ndombe, Kwilu, Mongala, Sud Ubangi, Equateur. Ce financement a été déployé suite à la signature, le 22 Avril 2016, d’une Lettre d’Intention (LOI) entre la RDC et CAFI qui définit d’un côté des engagements en termes de Jalons à atteindre et de l’autre un appui financier en vue d’atteindre ces Jalons.  Le programme d’appui à la réforme de l’Aménagement du Territoire participe à l’atteinte de l’effet 5 du plan d’investissement du FONAREDD 2016-2020 qui vise « une meilleure planification des activités humaines permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêts ».  Par rapport aux engagements pris par le gouvernement de la RDC dans le cadre de la LOI signée avec CAFI, le programme AT doit permettre l’atteinte de l’objectif général sur l’aménagement du territoire de la Lettre d’Intention à savoir « *Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique d’aménagement du territoire organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC , afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable aux niveaux national et local* » et est concerné par les jalons suivants en vue de l’atteinte de cet objectif :   * Jalons 2018 :   + Les « analyses de base » pour l'élaboration d'une politique de l’AT intégrant les objectifs de la Stratégie cadre nationale REDD+ sont disponibles ;   + Un « guide méthodologique » est élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisée, et   + Un effort ciblé pour garantir que la « programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire » sur les concessions forestières industrielles sera réalisée dans le cadre d’une démarche de l’AT, * Jalon 2020 :   + Une « politique de l’Aménagement du Territoire » respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et des « schémas directeurs provinciaux de l’Aménagement du Territoire » développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés   Le programme d’appui à la réforme de l’Aménagement du Territoire (AT) fait partie des interventions prioritaires du Plan d’investissement REDD+ devant permettre d’opérer des arbitrages stratégiques entre différentes politiques sectorielles grâce à un processus participatif et à un engagement multipartite, et d’orienter les investissements y afférents. Il est structuré autour de trois volets à savoir :   1. Le volet 1 « politique et règlementaire » portant sur le cadrage stratégique de la réforme ; 2. Le volet 2 « institutionnel et organisationnel » axé sur la capacitation du Ministère en matière de pilotage et dialogue des politiques, concertation et négociation ; ainsi que 3. Le volet 3 « technique » à travers lequel seront élaborés l’ensemble d’outils de mise en œuvre de la réforme.   De manière spécifique, il s’agit de doter le pays :   1. D’une Politique Nationale d’Aménagement du Territoire (PNAT) respectueuse de la ressource forestière, des droits et besoins des communautés locales y compris des Peuples Autochtones (PA). 2. D’un Schéma National d’Aménagement du Territoire (SNAT) dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace. 3. D’un guide méthodologique qui permettra de renforcer les capacités de l’administration de l’aménagement du territoire et d’orienter les provinces dans le choix de l’affectation de l’usage des terres   Le financement du FONAREDD est décaissé en deux tranches calées sur des Jalons temporels : une première tranche servant d’avance pour réaliser les Jalons intermédiaires 2018 et une deuxième tranche conditionnée à la performance, la réalisation des objectifs de la 1ère tranche et à la disponibilité de financements.  C’est ainsi que, le Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du territoire étant quasiment arrivé au terme de sa première tranche, **cette évaluation externe indépendante permettra de déterminer les réalisations vis-à-vis des engagements et en conséquent de lever des recommandations sur les modalités, méthodologies et approches de mise en œuvre pour la poursuite d’un appui en matière d’aménagement du territoire**.  De plus, cette évaluation permettra d’identifier les défis et les leçons apprises dans la gouvernance du projet, la méthodologie utilisée pour la conduite du processus de réforme et de développement des documents stratégiques en termes de processus de consultation et de production, et de conduire une revue des livrables en premier lieu desquels les documents clé (politique et loi) en mettant en exergue les points forts et faibles, opportunités et risques sur un plan technique. |

# 2. Description de la prestation

## 2.1 Objet de la mission

|  |
| --- |
| L’objectif global de la mission est d’apporter des éléments d’évidences afin de permettre aux organes de Gouvernance du Fonds de prendre des décisions éclairées pour le décaissement de la deuxième tranche de financement et les modalités de poursuite d’appui aux efforts d’aménagement du territoire en RDC.  L’évaluation se concentrera donc, au regard des objectifs définis dans la Lettre d’Intention portant sur l’aménagement du territoire, sur :   1. L’étendue de réalisation des résultats concrets ainsi que la réalisation des Jalons 2018 ; 2. Les prospectives de réalisation des Jalons et résultats non-atteints ; 3. Le potentiel de réalisation des Jalons 2020 ; et 4. Le contrôle-qualité des livrables disponibles.   L'évaluation a pour principaux **objectifs spécifiques** d’informer sur les bonnes pratiques, les leçons tirées, les défis à relever, la consommation budgétaire et le niveau d’atteinte des résultats à adresser et de présenter au Comité Technique du FONAREDD et ses partenaires et, le cas échéant, au grand public les principaux résultats attendus de l’évaluation.  Les principaux résultats attendus sont les suivants :   1. Une appréciation globale, en toute indépendance, des résultats du Programme d'Appui à l’Aménagement du Territoire et au renforcement de l’administration concernée en RDC, en s’attachant plus particulièrement aux résultats du programme par rapport à ses objectifs et aux objectifs de la Lettre d’Intention ; 2. Le potentiel pour ce programme, avec ses modalités de mise en œuvre actuelle et sur base de la performance générale du programme et de l’agence, de réaliser les objectifs finaux qui en sont attendus ; 3. Les principaux enseignements de l'intervention en dégageant spécialement les succès et les contraintes ainsi que les leçons apprises et des recommandations afin d’améliorer les mesures en cours et les futures actions dans le sens d’éventuelles interventions en matière d’appui à la réforme d’aménagement du territoire et à sa mise en œuvre dans le cadre d’un futur partenariat éventuel entre la RDC et CAFI. |

## **2.2 Services demandés et critères d’évaluation**

|  |
| --- |
| Cette évaluation à mi-parcours du programme est commanditée et gérée par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD basé en RDC dans la ville de Kinshasa.  Afin de permettre aux organes de gouvernance du FONAREDD de lever des options relatives à la deuxième tranche du programme et la poursuite de l’appui aux efforts de mise en œuvre de l’Aménagement du territoire, l'évaluation se concentrera sur les aspects suivants :   * 1. L’adéquation de la conception du programme, les choix stratégiques, les affectations budgétaires, les modalités de mise en œuvre, les méthodologies dans la conduite du processus de réformes.   2. L’état d'avancement du programme, les résultats atteints et non-atteints, les divergences éventuelles entre les éléments rapportés et les réalisations sur terrain ainsi que les modifications apportées depuis sa rédaction.   3. La qualité des processus de consultation conduits dans le cadre du développement des documents stratégiques de la réforme AT : pertinences des parties consultées, modalités de justification de la prise en compte ou non des commentaires, expertise mobilisée, etc. (FONAREDD, MAT[[1]](#footnote-1), ministères sectoriels, GTCRR[[2]](#footnote-2), organisations des peuples autochtones, autres organisations non-membres du GTCRR, autorités politico-administratives surtout des provinces et des ETD[[3]](#footnote-3), partenaires locaux et bénéficiaires).   4. Des nouvelles orientations, si nécessaire, sur base des leçons apprises, ainsi que des voies permettant d'améliorer la mise en œuvre de la réforme et la qualité des résultats non-atteints et escomptés.   5. La pertinence du programme tel qu’il est conçu et mis en œuvre et son impact sur le développement durable du pays et sur le maintien du couvert forestier (incluant l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la régulation de l’affectation des terres forestières en autres usages).   6. La pertinence et l’efficience de l’approche de mise en œuvre retenue par le programme   7. Les capacités et compétences des parties prenantes pour les transferts des connaissances et compétences sur l'enracinement des pratiques dans le processus de réforme de l’Aménagement du Territoire.   8. Les forces, faiblesses, contraintes, barrières et facteurs favorisants du programme en formulant des recommandations conséquentes.   9. Les bonnes pratiques et leçons apprises des expériences en formulant des recommandations qui peuvent être utilisées dans la suite de la mise en œuvre ou éventuellement la réorientation du programme.   10. La capacité des partenaires locaux et du Secrétariat Général du MAT à assurer la pérennisation à terme des activités et de politique à la fin du programme pour en assurer la durabilité.   11. La continuité des activités du programme jusqu’à sa date de clôture en lien avec le budget disponible et proposer des orientations dans la mise en œuvre future.   12. Le contrôle-qualité des livrables produits jusqu’à ce jour.   En général, les évaluations des programmes sectoriels et intégrés du FONAREDD explorent quatre critères. Ces quatre critères d’évaluation utilisés conjointement visent à fournir au Comité de Pilotage du Fonds les informations essentielles pour les décisions à prendre sur les programmes concernés.   * 1. Pertinence et qualité de la conception. *Il s’agit de savoir si : (i) la conception aborde efficacement les problèmes et les besoins ; (ii) la conception est conforme aux exigences des bénéficiaires, des bailleurs et des priorités des communautés locales ; et (iii) la conception répond aux priorités des structures de mise en œuvre du programme ; et (iv) le cadre logique du programme est réaliste, logique et cohérent.*   *Le consultant évaluateur devrait également évaluer dans quelle mesure le programme est-il aligné aux politiques nationales, provinciales et locales et quels en sont les limites et les actions de mitigation initiées par l’équipe de gestion du programme.*   * 1. Efficacité. : *Evaluer dans quelle mesure les activités du programme ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Cela comprend une évaluation des principales réalisations à ce jour par rapport à son but, des objectifs et des résultats escomptés sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. L’Assistance Technique et les mécanismes de contrôle qualité de l’agence ont-ils permis des résultats et des livrables de qualité, en adéquation avec les résultats escomptés et s’inscrivant dans les objectifs du plan d’investissement et de la lettre d’intention ?*   2. Efficience de la planification et de la mise en œuvre. *Savoir si les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficiente pour atteindre les objectifs et résultats du programme. Il s’agit de savoir également si le programme a valorisé les ressources et les efforts disponibles par ailleurs.*   3. Effet immédiat. *Evaluer l’effet positif ou négatif, primaire ou secondaire, produit directement ou indirectement à la suite des interventions du programme au stade actuel, et intentionnel ou non intentionnel à court terme du programme au regard notamment des objectifs de la Lettre d’Intention. Cela inclut la description des principales réussites, échecs et des défis à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). Les leçons tirées doivent aussi être mises en exergue. Entre autres, l’évaluation se penchera sur les sauvegardes, l’intégration du genre et l’approche participative adoptée ou pas par le programme.*   Les questions relatives aux quatre critères d’évaluation développés ci-dessus seront abordées pendant les phases de l'évaluation. Le processus d'évaluation comprendra des entrevues et des rencontres avec les principales parties prenantes du programme. |

## **2.3 Méthodologie et approche de l’évaluation**

|  |
| --- |
| Le processus d'évaluation se déroulera en cinq phases :   1. Une phase de démarrage, 2. Une phase documentaire, 3. Une phase d’entretiens et terrain dans la mesure du possible, 4. Une phase de synthèse et enfin 5. Une phase de dissémination.   A la fin de chacune de ces phases, les Consultants sont priés de soumettre des livrables se présentant sous la forme de rapports et de présentations de type PowerPoint.  Pendant **la phase de démarrage**, il est attendu de chaque Consultant d’élaborer une matrice d’évaluation qui intègre les critères et indicateurs pour l'évaluation, les méthodologies détaillées et les outils connexes.  **La phase documentaire** comprendra un examen de la documentation pertinente, y compris les documents de programme initiaux, les rapports d’avancement ainsi que les documents et rapports techniques. Un accent particulier devrait être mis sur le LFA (Logical Framework Analysis / approche cadre logique) et les données de suivi du programme. Une analyse des réalisations et des opportunités du programme sera réalisée à travers l’analyse des rapports techniques, semi-annuels et annuels, et d'autres documents disponibles.  **La phase d’entretiens et terrain** permettra également d’analyser les réalisations et les opportunités du programme à travers des entretiens avec des informateurs clés, des contacts avec des partenaires clés et des visites sur le terrain.  Lors de **la phase de synthèse**, l'équipe d’évaluateur doit élaborer un tableau résumé et commenté avec l’évaluation des résultats des activités du programme selon les indicateurs établis. Cela aidera à avoir une vue d’ensemble du programme. Les évaluateurs doivent également procéder à une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour montrer l'étendue et la qualité du réseau de collaboration du programme avec les acteurs et les parties prenantes, le niveau de capitalisation et de communication des activités, et le niveau d'appropriation par les acteurs.  L'évaluation est gérée par le Secrétariat Exécutif et les membres du Comité Technique FONAREDD. Les consultants seront appuyés sur un plan logistique par une équipe composée de : (i) PNUD et son équipe de mise en œuvre du programme, (ii) la Cellule d’Assistance Technique, (iii) le Secrétariat Général et le Cabinet du Ministère de l’Aménagement des territoires.  Cette équipe a pour tâche principale de renseigner l’évaluation sur les questions jugées pertinentes et d’appuyer la bonne mise en œuvre de l’évaluation, de veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toute l'information et la documentation utiles concernant le programme et à ce qu'elle en fasse usage.  La validation des questions d’évaluation sera effectuée par le SE FONAREDD et transmis au Comité Technique pour revue et non-objection par mail. |

## **2.4 Exigences en matière des livrables**

Les rapports sont soumis à des exigences de qualité. Le texte du rapport doit être illustré, selon les cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux. Tous les constats et conclusions doivent être justifiés de manière objective avec des soubassements et/ou argumentaires à l’appui. Les recommandations devront être motivées et basées sur des faits concrets et objectifs.

Le Consultant en charge de l’évaluation soumettra les rapports/livrables suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Livrables | Délais | Payement (%) |
| 1 | Note de démarrage (4 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email du Comité Technique.  Cette note devra contenir les différents points suivants : (i) le contexte de la mission ; (ii) l’analyse de la logique d’intervention détaillant les questions d’évaluation, les critères de jugement et les indicateurs ; (iii) les dispositions préalables au démarrage de l’évaluation ; et (iv) l’approche d’évaluation détaillée et le programme de travail avec les rôles et les responsabilités. | 4 jours après signature du contrat | 14% |
| 2 | Rapport intérimaire (15 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email du Comité Technique.  Ce rapport devra contenir notamment : (i) les réponses préliminaires aux questions d’évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites ; (ii) les points qui restent à aborder et les hypothèses à mettre à l’épreuve ; (iii) la description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions ; (iv) le plan détaillé pour la phase de terrain/entretiens ainsi que les prochaines étapes. | 10 jours ouvrés après notification de la validation de la note de démarrage | 34% |
| 3 | Rapport global provisoire (25 pages maximum) soumis au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour validation et revue pour ANO par email du Comité Technique.  Ce rapport global provisoire devra présenter notamment toutes les réponses aux questions d’évaluation, la synthèse des constats, les conclusions, les recommandations sous la forme d’une appréciation globale ainsi que la recommandation relative au décaissement ou non de la deuxième tranche de financement du programme ainsi que toute autre recommandation y afférent. Il sera soumis au Comité Technique le plus proche pour commentaires et pour signaler aux consultants toute information encore requise pour appuyer les délibérations du Comité Technique. Les observations seront envoyées par email 5 jours ouvrés après la transmission du rapport. | 10 jours après notification de la validation du rapport intermédiaire | 34% |
| 4 | Rapport final (30 pages maximum) transmis par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD au Comité Technique du FONAREDD le plus proche pour validation. Le rapport final devra contenir les mêmes caractéristiques que celles du rapport global provisoire en y intégrant les éventuelles observations reçues des parties membres du Comité Technique. | 10 jours après notification de la validation du rapport global provisoire | 17% |

Tous les rapports seront rédigés en français et soumis en version électronique. Pour chaque rapport/livrable, le gestionnaire chargé de l’évaluation formulera des observations dans un délai maximum de 4 jours. Le rapport/livrable révisé qui intègre les observations reçues sera soumis dans un délai de 4 jours à dater de la réception des observations. Les évaluateurs doivent fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit les observations ont été intégrées et donner, le cas échéant, le motif de non-intégration de certaines observations.

# 3. Tâches et profil de l’évaluateur

## **3.1 Principales tâches**

|  |
| --- |
| Les principales tâches de chaque Consultant évaluateur sont les suivantes :   1. Elaborer le cadre de référence de l'évaluation avec la méthodologie et le calendrier détaillés ; 2. Assurer la collecte des informations pertinentes à temps et provenant des intervenants sélectionnés pour avoir des résultats fiables et représentatifs du contexte et de l’évolution du programme ; 3. Mener l'évaluation selon les méthodologies mentionnées ci-haut et selon les critères d'évaluation préconisés ; 4. Présenter les résultats et conclusions préliminaires au Comité Technique du FONAREDD, ensuite au PNUD et au Secrétariat général du Ministère de l’Aménagement du Territoire ; 5. Organiser l’atelier de restitution des résultats préliminaires de l’évaluation en faveur des parties prenantes au programme, collecter et intégrer au rapport intérimaire les recommandations issues de cette restitution ; 6. Elaborer le draft du rapport final d'évaluation et soumettre au Secrétariat Exécutif du FONAREDD pour éventuels commentaires et approbation ; 7. Déposer le rapport final tel que requis dans les présents Termes de référence.   La répartition des tâches ci-dessous devra servir de base aux Consultants qui doivent la renforcer de manière consensuelle et suivant certaines contraintes à justifier dans la note de démarrage de la mission à présenter au Comité Technique pour ANO et orientations éventuelles.   1. L’analyse des réalisations et des opportunités du programme à travers l’analyse des rapports techniques, semi-annuels et annuels, et d'autres documents produits dans le cadre de ce programme ainsi qu'à travers des entretiens avec des informateurs clés, des contacts avec des partenaires clés et des visites sur le terrain dans les zones du projet. 2. L’analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour montrer l'étendue et la qualité du réseau de collaboration dudit programme avec les acteurs et les parties prenantes, le niveau de capitalisation et de communication des activités, et le niveau d'appropriation par les acteurs. 3. L’analyse des acquis du programme à capitaliser dans la prochaine phase. |

## **3.2 Profil de l’évaluateur**

|  |  |
| --- | --- |
| Education : | Maitrise et/ou Doctorat en aménagement du territoire, Ecologie et gestion du paysage, Environnement, Droit, ou en Sciences politiques et administratives. |
| Expérience : | 1. Au moins dix années d’expérience dans la pratique et le développement durable avec au moins 5 ans dans le travail de recherche participative, qualitative et quantitative, et dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation des projets de développement. 2. Connaissance sur les questions de changement climatique, notamment le processus REDD+. 3. Familiarité avec l’approche « gestion axée sur des résultats », notamment l’évaluation des produits, effet et impacts. 4. Excellentes capacités d'analyse et de synthèse, et expertise avérée dans des missions de suivi-évaluation des projets de développement. 5. Un certificat valide en technique d’évaluation des projets de développement (ou être membre ou affilié à une association d’experts en évaluation reconnue) seraient un atout. 6. Habilité à conduire des exercices de restitution des conclusions d’évaluation et des recommandations aux parties prenantes, y compris la production d’un Aide-Mémoire, l’organisation de séances de briefing/débriefings, et la production de rapports de mission provisoire et finaux. 7. Capacité d’apprécier l’intégration du genre, le respect des droits de l’homme et des peuples autochtones dans les activités des approches participatives. 8. Capacité à coordonner un travail d’équipe, à travailler sous pression et à produire des résultats de qualité dans les délais impartis. 9. Expérience de terrain et des acteurs en RDC. 10. Faire preuve d’une capacité à mobiliser les parties prenantes dans le cadre d’interview. 11. Une bonne capacité d'utilisation des logiciels courants (MS Word, Excel, PowerPoint, Internet). |
| Langues requises : | * Connaissance pratique du Français. * Excellentes capacités d'écriture en Français. |

**4. Durée de la consultation**

|  |
| --- |
| **Durée de la mission** |
| 29 jours de travail étalés sur 55 jours calendaires |

**5. Documents constitutifs de l’offre**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Pour démontrer leurs qualifications, les soumissionnaires devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :     |  |  |  | | --- | --- | --- | | Document | Description | Forme | | Note méthodologique pour l’exécution de la mission attendue | Une description expliquant :   * en quoi vous êtes le meilleur candidat pour la mission ; * compréhension de la tâche et du contexte * la démarche  ou approche, les outils ainsi que les tâches que vous comptez mettre en œuvre pour réaliser la mission. * Le chronogramme de réalisation * Le cadre de travail pour réaliser la mission | Pas de formulaire spécifique | | CV | Fournir un CV en y incluant surtout les expériences des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence. | Le CV doit mettre en exergue les expériences requises pour prétendre à la consultance | | Diplômes | Envoyer une(les) copies du (des) diplômes le plus pertinent. |  | | Tableau des coûts | Remplir le tableau | Annexe 2 « [Tableau des coûts](http://www.cd.undp.org/hr/Tableau_des_Co%C3%BBts.pdf) (annexe 2) ». (Cliquer sur « la lettre de soumission » pour télécharger le document) | |

**6. La proposition financière**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les éléments qui le composent à savoir les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours de prestation). |

**7. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel sera évalué sur la base de la méthodologie de **Notation combinée.** Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés   \*Pondération de l’évaluation technique : 70 %  \*Pondération de l’évaluation financière : 30 %  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. *Les propositions techniques*   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critères** | **Points** | | Le soumissionnaire a-t-il le diplôme requis ? | 20 | | À quel degré le soumissionnaire comprend-il la tâche ? | 20 | | Le cadre de travail conceptuel proposé est-il approprié à la tâche et l’objectif de la tâche est-il bien défini et correspond-il aux TDR ? | 40 | | La présentation est-elle claire et l’organisation des activités ainsi que le calendrier proposé sont-ils réalisables et garantissent-il la bonne réalisation des produits attendus de la mission d’évaluation ? | 20 | | **Total note technique** | **100** |   **Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.**  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.***   1. *Les propositions financières*   Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :   * ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30***   **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue. Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement. |

**8. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| * Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. * Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**La Notice de Sélection, y compris les annexes, sont publiées sur le site UNDP Procurement Notices :** [https://procurement-notices.undp.org/](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fprocurement-notices.undp.org%2F&data=02%7C01%7Cjackson.batakela%40undp.org%7Ca617c90a38ee4e670a4408d83548ccd9%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C637317934079848688&sdata=3K3UxM4NPNpz4SoKZZvTCgDtNB%2BTxsFHqB9rrX0DJgI%3D&reserved=0)

**Veuillez suivre ce lien pour télécharger la Notice de Sélection complète et les annexes.**

Également, prière de suivre les instructions indiquées dans la Notice de Sélection pour la soumission de votre offre. Vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées doivent être envoyées à l’adresse e-mail [ic.soumission.cd@undp.org](mailto:ic.soumission.cd@undp.org)avec mention de la référence et intitulé du dossier (188/IC/CIDD/2020 - Recrutement d´un(e) consultant(e) d´expertise International(e) et National(e) pour l’évaluation à mi-parcours du Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire en République Démocratique du Congo (PARAT)

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le vendredi 02 octobre 2020 à 16 heures de Kinshasa.**

Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEX 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)******

1. MAT : Ministère de l’Aménagement du Territoire. [↑](#footnote-ref-1)
2. GTCRR : Groupe de Travail Climat REDD Rénové. [↑](#footnote-ref-2)
3. ETD : Entité Territoriale Décentralisée. [↑](#footnote-ref-3)